

Karaté® 0.4GR

FICHE DE MONTAGE KIT À DISQUES

Marque : MONOSEM

Modèle : NG+, NG+2, NG+3

 Karate® 0.4GR

 syngenta®

Options compatibles : chasse-mottes

Matériel fourni nécessaire au montage

Ce kit à disques permet d'équiper 2 éléments semeurs. Description du matériel pour 1 élément semeur :



1 équerre
spécifique NG+

1 tube coudé

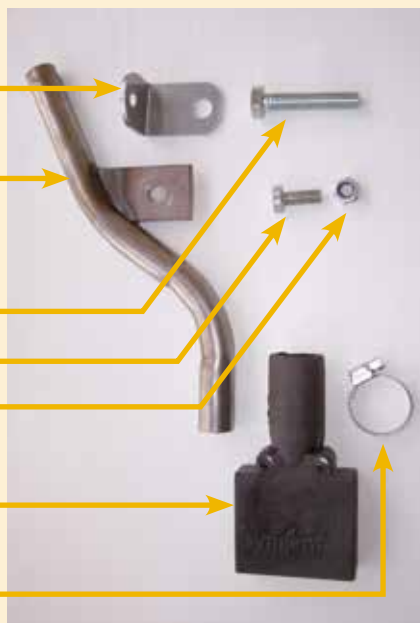
1 vis 10*50 mm

1 vis 8*20 mm

1 écrou frein 8 mm

1 diffuseur Syngenta

1 collier Serflex®



Matériel non fourni nécessaire au montage pour 1 élément semeur

- Rallonge élastique Monosem si le semoir n'en est pas équipé (références des pièces : 9645, 9661, 9662 et 9711)

Montage préconisé par Syngenta



1 Pour les rangs situés à gauche des microgranulateurs (vue de derrière), prendre un tube coudé et le mettre de manière à ce que la patte soudée soit à gauche (A).

Pour les rangs situés à droite, prendre un tube coudé de sorte que la patte soudée soit à droite (B).

Montage préconisé par Syngenta (suite)



2 Repérer le trou de 8 mm sur l'équerre spécifique NG+ et placer ce trou derrière la patte du tube coudé, en face du trou.

Serrer l'ensemble avec la vis de 8 mm et l'écrou frein. Il est important que la patte soudée sur le tube coudé soit dans l'équerre afin d'éviter tout pivotement (C).



3 Pour les fixations à 3 boulons :

Fixer les tubes coudés et les équerres spécifiques NG+ sur le boulon de fixation du chasse-mottes (le plus bas parmi les 3) (D). Dévisser ce boulon et le retirer.



Pour les fixations à 2 boulons (ancien modèle NG+) :

Fixer les tubes coudés et les équerres spécifiques NG+ sur le boulon de fixation du chasse-mottes (le plus bas parmi les 2) (D*). Dévisser ce boulon et le retirer.



4 Remplacer la vis d'origine par la vis de 10*50 mm (plus longue) fournie dans le kit.

Mettre le trou de 10 mm de l'équerre spécifique NG+ dans la vis de 10 mm et serrer avec l'écrou d'origine. Le tube doit être en avant du boulon de fixation sur le semoir (E).



5 Mettre en bas du tube coudé le diffuseur en le serrant avec un collier Serflex® fourni (F). Régler la hauteur du diffuseur en le faisant glisser sur le tube coudé.

Le diffuseur doit être :

- positionné à 5 cm du sol lors du semis,
- parfaitement centré devant les disques,
- perpendiculaire au rang de semis,
- orienté avec le logo Syngenta dirigé vers le tracteur.



6 Desserrer le collier du bas du tuyau des microgranulateurs (G).



7 Déplacer le tuyau de descente des microgranulés afin de le brancher sur le tube coudé où est fixé le diffuseur (H).



8 Veiller à ce que le tuyau soit tendu grâce à la rallonge élastique et au tendeur (I). Si le semoir n'est pas équipé, ajouter une rallonge élastique Monosem.

Attention des coudes et/ou des pentes trop faibles risquent de perturber l'écoulement des microgranulés car il se fait par gravité.

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros, RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

KARATE® 0.4GR - AMM N° 2150483 - Composition : 0.4 % lambda-cyhalothrine - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les étapes de manipulation de la préparation. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter un dispositif végétalisé permanent non traité de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur maïs, maïs doux, sorgho, tournesol, carotte, tomate, poivron, concombre, melon, laitue, chou, soja, cultures ornementales, cultures porte-graines (PPAMC, florales et potagères) et de 5 mètres pour l'usage sur tabac.

® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

conseilspro

► N° Indigo 0 825 00 05 52

► www.syngenta.fr



Karate® 0.4GR

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.